



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE CERGY

FICHES PROJET



www.cergy.fr/sante

[villedecergy](#)



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines



Hôpital novo
Nord-Ouest Val-d'Oise



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Val-d'Oise



Sommaire

FICHE N° 01

**Prévention en santé mentale
et prévention des suicides**

3

FICHE N° 02

**Développement des CPS et bien-être mental
pour les professionnels et les cergysois**

5

FICHE N° 03

**Développement de la visibilité et lisibilité de l'offre
existante pour les professionnels et les habitants**

7

FICHE N° 04

**Maintien d'une offre de soin accessible
aux cergysois**

9

FICHE N° 05

**Construction de parcours de santé
coordonnés et accessibles pour les cergysois**

11

FICHE N° 06

**Promotion des dépistages organisés
des cancers auprès des cergysois**

13

FICHE N° 07

**Déploiement d'actions de prévention sur l'hygiène de vie
en priorisant le sommeil, les écrans, la nutrition et le tabac
en QPV et autres quartiers**

15

FICHE N° 08

**Initiation d'un travail transversal autour
de la prostitution des mineurs et jeunes majeurs**

17

FICHE N° 09

**Promotion de la vaccination HPV, la vaccination saisonnière
et les vaccinations obligatoires auprès des cergysois**

20

PRÉVENTION EN SANTÉ MENTALE ET PRÉVENTION DES SUICIDES

Axe stratégique

Santé mentale

Porteurs de l'action

CLSM

JUSTIFICATION

Contexte sanitaire : constats et répercussions

- Isolement social chez les publics jeunes et séniors
- Augmentation de la détresse psychologique et souffrance psychique

Au niveau départemental

- Émergence de l'outil Cosmos mental sur le territoire du CLSM Val d'Oise Est et Psycom
- PTSMS Val d'Oise 2020-2025: Soutenir et outiller les acteurs de proximité, non spécialistes des troubles psychiques, en termes de repérage précoce et d'orientation

Axe d'intervention 1 : Information - sensibilisation auprès des acteurs intersectoriels de 1re ligne du territoire de la CACP en concordance avec dans la stratégie d'information – sensibilisation 2023 du plan d'action du CLSM 2021-2024, le PTSMS95 et le PRS3

- Poursuivre la formation PSSM SMF

Au niveau local : constats /observations retenus

- Méconnaissance des déterminants sociaux et des facteurs de protection
- Manque d'outils de repérage dès l'apparition des troubles de santé mentale
- Nécessité de mieux cibler les actions de sensibilisation au regard des besoins actuels identifiés
- Actions identifiées prioritaires dans le plan d'action du CLSM

- Déployer la formation sentinelle de prévention du suicide

Axe d'intervention 2 : Outils de repérage précoce pour les professionnels : Rendre accessible et favoriser les retours d'expérience : Cosmos mental – Jardin Du Dedans – Ateliers de sensibilisation

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?

Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui

DESCRIPTION

Objectif spécifique

Favoriser une meilleure compréhension de la santé mentale dans sa globalité et outiller les acteurs (incluant les acteurs des QPV) sur le repérage des facteurs déclencheurs afin de mieux orienter / relayer l'intervention

Objectif opérationnel 1

Former et outiller les professionnels et acteurs intersectoriels locaux au repérage précoce

Objectif opérationnel 2

Informer-sensibiliser et accompagner les cergysois à identifier les éléments d'une posture bienveillante permettant d'envisager le développement de savoirs et de compétences

LE PROJET SE DÉPLOIE AUTOUR DE 2 PUBLICS CIBLES : LES PROFESSIONNELS ET LES PUBLICS

Axe 1 : sensibilisation, formation et outillage des professionnels

- Les sessions de formation de sensibilisation telles que le PSSM et la Formation sentinelle de prévention du suicide sont programmées de façon annuelle sous conditions de financements attribués par l'ARS
- Identification des acteurs à sensibiliser à la santé mentale et à former aux outils dont « Cosmos mental » et « Jardin du dedans », développés par Psycom pour qu'ils puissent ensuite animer des ateliers avec leurs publics. Les acteurs identifiés seront sollicités pour participer au projet et choisis en fonction de leur capacité à s'engager : pour bénéficier de la formation, ils s'engagent à animer au moins 1 atelier avec leur public dans l'année, à participer à une séance de retour sur expérience-supervision et à contribuer au bilan de l'action. Acteurs pré-identifiés pour le Cosmos Mental : professionnels des collectivités locales et d'associations, des services sociaux, du lien social, de la santé, de la culture œuvrant sur le territoire de l'agglomération de Cergy Pontoise.
- Organisation de sessions de sensibilisation / formation aux outils de Psycom et autres outils standardisés.

Axe 2 : interventions auprès des publics

- Conduite des ateliers par les acteurs formés et

supervisions-retours sur expérience coanimés par École et Famille. Chaque acteur formé réalise des ateliers avec « son » public. L'idée est que chaque professionnel formé puisse revoir « son » groupe, pour permettre aux habitants qui en ressentent le besoin de s'exprimer, de demander de l'aide et éventuellement au professionnel de les orienter-accompagner vers des ressources de proximité. La taille des groupes est variable suivant les structures. École et Famille, en lien avec le CLSM de Cergy-Pontoise, suit la mise en œuvre des ateliers (création d'outils de suivi, contacts entre les supervisions avec les participants à la formation, le CLSM) et propose des supervisions-temps de retours sur expérience pour permettre aux acteurs « animateurs », qui ne sont pas experts de santé mentale, de partager, d'échanger des points de vue, des ressources, de travailler collectivement à partir de certaines situations rencontrées, d'orienter en passant des relais de confiance vers d'autres professionnels et services.

- Animation d'un groupe d'appui et mutualisation des pratiques avec acteurs volontaires formés depuis la phase 1, depuis 2021.
- Temps d'évaluation et de bilan du projet avec l'ensemble des parties prenantes : rencontre avec les acteurs « animateurs » d'ateliers et les pilotes de l'action.

Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels et acteurs locaux de 1^{re} ligne intersectoriels impliqués auprès des publics • Cergysois (tout public)
Lieu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions auprès des professionnels se dérouleront dans les locaux de la CACP ou de partenaires du CLSM • Les actions auprès des publics se feront dans les lieux de vie ou structures d'accueil du territoire
Territoire	Tout le CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social
Thème 1	Santé mentale
Thème 2	Santé des adolescents et jeunes adultes

A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?

Fiche 1.6 : Développer une politique de promotion de la santé mentale

Fiche 2.7 : Mieux structurer les prises en charge en santé mentale

Fiche 6.2 : Systématiser l'intégration des enjeux de santé mentale dans la déclinaison territoriale des partenariats de l'Agence

Articulation avec d'autres plans locaux	PTSM 95 / CLS Eragny
---	----------------------

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en oeuvre	Co-pilotage
Associatif	Ecole Et Famille - Psycom	X	X	X	X
Santé	CLSM – CLS Cergy et Eragny	X	X	X	X
	CCOMS	X			X
	Autres acteurs locaux concernés		X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?	Oui
Si oui précisez	Enfants – collégiens – lycéens / acteurs intersectoriels impliqués auprès de ces publics cibles
Quel degré ?	Information, analyse des besoins, évaluation

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Nombre de réunions de co-pilotage
Indicateur activité 1	Nombre de sessions de formation mises en place
Indicateur activité 2	Nombre d'actions mises en place auprès des publics
Indicateur résultat 1	Nombre de professionnels et acteurs formés
Indicateur résultat 2	Nombre d'habitants bénéficiant des actions

DÉVELOPPEMENT DES CPS ET BIEN-ÊTRE MENTAL POUR LES PROFESSIONNELS ET LES CERGYSSOIS

Axe stratégique

Santé mentale

Porteurs de l'action

CLSM / Ville

Début
2023Fin
2028

CONTEXTE

Contexte au niveau international

En référence à la Charte d'Ottawa - OMS - 1986, le développement des CPS représente un des 5 axes d'action de la promotion de la santé et une stratégie majeure en prévention (dont le champ de la santé mentale... Et de manière générale pour prévenir les conduites à risque). Considérées comme des facteurs génériques de la santé et du bien-être, le développement des CPS permet d'agir sur plusieurs problématiques et d'améliorer la santé globale.

Au niveau régional

Un des 6 axes du PRS3 2023-2028 préconise le renforcement du pouvoir d'agir des habitants et des usagers dans toutes les dimensions de la santé

Au niveau départemental

PTSM Val d'Oise 2021-2025 : Soutenir et outiller les acteurs de proximité, non spécialistes des troubles psychiques, en termes de repérage précoce et d'orientation.

Contexte territorial

Il est à noter que le contexte sanitaire des dernières années observé sur le territoire de Cergy-Pontoise et en concordance avec des études menées au plan national dont CovidPrev - SPF menée en 2020, relatent plusieurs constats. Ceux-ci marqués par une majoration de nouveaux besoins et de facteurs associés plus marqués :

- Sentiment d'inquiétude - colère - frustration
- Détresse psychologique /souffrance psychique
- Fatigue physique et morale
- Augmentation des inégalités sociales et de santé, des conflits et violences intrafamiliales
- Au niveau local – Plan d'action du CLSM 2021-2024 : constats /observations retenus

- Méconnaissance des déterminants sociaux et des facteurs de protection
- Manque d'outils de sensibilisation et de repérage
- La stratégie privilégiée du plan d'action 2021-2024 du CLSM, en termes de promotion – prévention, préconise :
- Une approche populationnelle, de proximité, au plus près des besoins de santé – bien être mental des publics cibles et de la population
- Agir sur les déterminants de santé et leurs interactions dans une perspective d'équité en santé
- « Faire ensemble » dans une démarche expérimentale : collaboration – complémentarité des missions spécifiques

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?

Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui

DESCRIPTION

Objectif spécifique

- Promouvoir le maintien ou l'acquisition d'un état de bien être mental en adoptant un comportement mieux approprié et positif
- Favoriser le repérage précoce de la souffrance psychique chez les habitants en Quartiers Prioritaires de la Ville

Objectif opérationnel 1

Sensibiliser et outiller les professionnels intervenant auprès des publics cibles sur les CPS

Objectif opérationnel 2

Mettre en place des actions auprès des publics cibles afin de les outiller et de renforcer leurs capacités à maintenir un état de santé et de bien-être mental positif

Le projet a débuté entre juin 2022 et mai 2023 par la mise en place d'un projet expérimental. Ce projet se décomposait en deux actions auprès de deux publics cibles au sein des QPV des villes de Cergy et d'Eragny :

- Pour le public professionnel (composé d'éducateurs - animateurs intervenant auprès du public enfant et jeune) : mise en place de plusieurs sessions de formation sur la communication interpersonnelle, la gestion des émotions, la communication non violente et les violences éducatives ordinaires.
- Pour le public composé de parents / grands-parents / familles fréquentant les maisons de quartier : mise en

place de plusieurs ateliers de 6 sessions portant sur l'estime de soi, la confiance en soi, la gestion des émotions et la communication non violente.

En 2024, le projet expérimental s'est poursuivi en intégrant aux formations de nouveaux professionnels (petite enfance, cité éducative, équipe du programme de réussite éducative, équipe des centres de loisirs, professionnels des maisons de quartiers, comité égalité) et en mettant en place un atelier parents / grands-parents / familles dans un autre QPV de la ville.

Pour 2025 : objectif de déploiement du projet dans d'autres quartiers de la ville pour les ateliers parents / grands-parents / familles et intégration d'autres professionnels

(accompagnant des enfants/jeunes et publics fragiles) dans les sessions de formation.
Ce projet s'inscrit dans une démarche participative et de co-construction entre les 2 Contrats Locaux de Santé de Cergy et Eragny - le Conseil Local de Santé Mentale de l'agglomération de Cergy-Pontoise et l'association Fond-A-Mental.

D'autres actions sur les CPS portées par d'autres partenaires pourront venir compléter ce projet (planning familial, codes 95, etc).
Ce travail partenarial et complémentaire vise à s'inscrire dans une approche axée sur la santé - santé mentale positive de la population.

Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Public prioritaire : parents, grands-parents, famille • Public professionnel : professionnels intervenant auprès des publics ciblés par les actions <p>Ce projet a pour ambition d'élargir ces publics cibles afin qu'au final, le tout public soit intégré.</p>
Lieu de l'action	Differentes structures accueillant les publics cibles (établissements scolaires, maisons de quartier, Tiers lieux, structures associatives, ALSH, etc), structures et lieux accueillant les professionnels, lieux publics, etc
Territoire	QPV en priorités puis tous les quartiers de la ville
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS)	Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social
Thème 1	Développement des compétences psychosociales
Thème 2	Santé mentale

Fiche 1.6 : Développer une politique de promotion de la santé mentale

Articulation avec d'autres plans locaux	PTSM 95 / CLS Eragny
---	----------------------

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en oeuvre	Co-pilotage
Santé	CLS Eragny	X	X	X	
Associatif	Association FondAmental	X	X	X	
	Centre sociaux	X	X	X	
Tout type	Associations / acteurs en lien avec la thématique	X	X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?	Oui
Si oui, précisez :	Jeunes et parents/grands parents
Quel degré ?	Information, analyse des besoins, évaluation

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Nbre de réunions de co-pilotage
Indicateur activité 1	Nombre de formations mises en place pour les professionnels
Indicateur activité 2	Nombre d'actions mises en place auprès des publics cibles
Indicateur résultat 1	Nombre de professionnels déclarant se sentir capable de repérer de la souffrance psychique chez les publics qu'ils accompagnent
Indicateur résultat 2	Nombre de personnes bénéficiaires des actions déclarant vouloir adopter un comportement favorisant son bien-être mental

DÉVELOPPEMENT DE LA VISIBILITÉ ET LISIBILITÉ DE L'OFFRE EXISTANTE POUR LES PROFESSIONNELS ET LES HABITANTS

Axe stratégique	Accès aux droits et à l'offre de prévention et de soins				
Porteurs de l'action	ARS/CPAM/CD95/ville				
	<table border="1"> <tr> <td>Début</td><td>Fin</td></tr> <tr> <td>2024</td><td>2028</td></tr> </table>	Début	Fin	2024	2028
Début	Fin				
2024	2028				

JUSTIFICATION

Lors du diagnostic santé réalisé en 2018, les acteurs de santé interrogés ont fait ressortir un besoin de visibilité et de lisibilité de l'offre de prévention et de soin existante sur le territoire. Cela a un impact sur l'orientation et l'accompagnement global des publics et sur le parcours de soins et de santé des cergysois. Des actions ont été menées dans le cadre du CLS 2020-2022 pour améliorer la situation mais dans le cadre du renouvellement du CLS, le bilan du CLS 2020-2022 et la réactualisation du diagnostic ont confirmé que le travail initié était à poursuivre et à développer.

La périnatalité est un axe qui ressort comme prioritaire du PRS 3 sur l'ensemble du Val d'Oise. Pour autant, cette problématique n'est pas ressortie de la réactualisation du diagnostic santé de 2023. De nouveaux chiffres plus récents provenant de l'OpenData Périnat IDF et de la CPAM alarment sur le manque de suivi des femmes enceintes

Le territoire de Cergy compte beaucoup de structures institutionnelles et associatives du milieu sanitaire, médico-social et social. Toutes ces structures accompagnent les cergysois sur des déterminants de leur santé. Elles déplient des offres et des dispositifs qui gagneraient à être plus connus et compris par les publics et par les professionnels qui les accueillent, les orientent et les accompagnent. Cela fluidifierait les parcours de soins mais également les parcours de santé et de vie des cergysois.

ceryssoises sur les 3 premiers mois de grossesse (chiffre à renseigner) et pour certaines femmes sur la totalité de la période de grossesse (131 femmes en 2023). Une prévalence du diabète gestationnel (20 % des grossesses suivies au CH René DUBOS) ainsi que de l'obésité morbide (2.24 % des grossesses) ont également été constatés.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui

DESCRIPTION

Objectif spécifique	Améliorer la lisibilité de l'offre existante sur le territoire pour les acteurs de santé du territoire et les publics
Objectif opérationnel 1	Construire des outils facilitant l'identification de l'offre de prévention et de soin du territoire
Objectif opérationnel 2	Mettre en place des temps de présentation et d'interconnaissances entre professionnels

Mise en place de temps d'interconnaissances entre professionnels

Ces temps doivent se développer en s'appuyant en premier lieu sur les réseaux et instances professionnels déjà en place ou en développement (exemple : réseau parentalité, comité égalité, réunions des travailleurs sociaux du territoire, le Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, le Conseil Local de Santé Mental, etc) afin de profiter des groupes de travail existant pour présenter des partenaires et dispositifs de santé. Par exemple, en 2024, dans le cadre du réseau parentalité et du comité égalité, des structures comme le Réseau Périnatalité du Val d'Oise et l'association Voyelle ont été présentés afin que les professionnels de ces réseaux les identifient et puissent les solliciter dans l'accompagnement de leurs publics. De même, les instances et groupes de travail qui vont être mis en place dans le cadre de ce CLS pourront être une

opportunité pour faire de l'interconnaissance et mettre en avant certains dispositifs. Certaines actions pourront également se traduire sous forme de temps de sensibilisation et de formation des professionnels (exemple en 2024 : formation des agents de la ville accueillant du public sur la prévention de la prostitution des mineurs avec présentation des structures d'accueils existantes sur le territoire) et de visites de structures (exemple en 2024 : visites de l'espace santé Denis Mukwege avec présentation des 2 structures le composant et de l'offre de prévention et de soin sur place pour des groupes de professionnels et d'habitants). La programmation de l'ensemble de ces temps se fera chaque année, en fonction des besoins et dispositifs et structures à présenter (exemple : mon bilan prévention, ouverture des permanences du planning familial 95, etc)

Création ou développement d'outils facilitant l'identification de l'offre

La création d'une cartographie des acteurs de santé est une action qui a été initiée lors du dernier CLS et qui doit être mise en œuvre au cours de celui-ci. Elle répertorie les professionnels du soin mais également l'ensemble des structures de prévention présentes sur Cergy. Les outils de communication qui vont être créés et développés pour le suivi du CLS pourront être une source

de passage d'informations comme par exemple les présentations et compte-rendus des groupes de travail mais également les mailings.

Des articles et publications de la ville seront également générés sur l'évolution de l'offre de soin et de prévention santé (exemple : ouverture en 2024 du centre d'imagerie à la préfecture).

Mise en place d'un groupe de travail autour de la périnatalité

Un travail multi partenarial va être lancé à partir de 2025 afin d'identifier et faire connaître les offres périnatales de prévention et de soins existantes sur le territoire. Ce travail d'interconnaissance permettra

de mieux comprendre les besoins identifiés sur Cergy et de tisser un maillage autour de la périnatalité afin de fluidifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des femmes pré-post maternité.

Public cible	Professionnels intégrés dans la dynamique du CLS et professionnels d'autres dispositifs et réseaux accompagnant les publics ciblés par le CLS
Lieu de l'action	Les actions du projet se dérouleront dans les lieux de travail ou d'échanges des professionnels mais également dans certaines structures sanitaires du territoire.
Territoire	Tous les quartiers de Cergy

L'action est-elle déjà mise en oeuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?

Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Système de santé
Thème 1	Accès aux soins
Thème 2	Dispositif de coordination

À quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?

Fiche 3.1. Faciliter l'accès aux professionnels de santé en ville sur l'ensemble du territoire

Fiche 3.2. Soutenir la prise en charge coordonnée des patients entre les professionnels de santé, particulièrement dans les zones les plus déficitaires

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en oeuvre	Co-pilotage
Sanitaires	ARS, CPAM et CD95	X	X	X	X
Sanitaires et Sociaux	Partenaires du CLS et structures du territoire de Cergy et agglomération	X	X	X	
Médico-sociaux	Partenaires du CLS et structures du territoire de Cergy et agglomération	X	X	X	
Education	Etablissements scolaires de Cergy	X	X	X	
Sécurité et prévention de la délinquance	Partenaires du CLS et structures du territoire de Cergy et agglomération	X	X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Non

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Nombre de partenaires ou réseaux impliqués dans cette fiche projet
Indicateur activité 1	Nombre de temps d'interconnaissances et de présentation pour les professionnels liés au CLS
Indicateur activité 2	Nombre d'outils de communication déployés
Indicateur résultat 1	Nombre de structures ou de dispositifs présentés
Indicateur résultat 2	Nombre de personnes (professionnels ou habitants) se déclarant mieux informés sur l'offre de prévention et de soin du territoire

MAINTIEN D'UNE OFFRE DE SOIN ACCESSIBLE AUX CERGYSSOIS

Axe stratégique

Accès aux droits et à l'offre de prévention et de soins

Porteurs de l'action

ARS/CPAM/CPTS/ville

Début
2025Fin
2028

JUSTIFICATION

Le diagnostic sur l'état des lieux et les perspectives de l'offre de soins sur le territoire de l'agglomération réalisé par l'URPS en 2023 confirme la situation particulièrement dégradée sur le territoire. Selon les données de l'URPS, l'agglomération de Cergy-Pontoise compte actuellement 97 médecins généralistes soit 4.6 médecins pour 10 000 habitants avec une moyenne d'âge de 54 ans. Depuis 2018, les départs et installations montrent un solde négatif de 22 alors que la population cergypontaine augmente. La situation est similaire chez les médecins spécialistes en

ville avec une moyenne d'âge de 57 ans et un solde négatif. Cette situation a été prise en compte par l'ARS puisque depuis la révision du zonage en avril 2022, Cergy est classée en ZIP + ce qui ouvre droit à des aides individuelles à l'installation majorées pour les médecins libéraux exerçant en soins de ville. Ainsi le territoire cergysois est classé en zone ZIP+ pour les médecins libéraux, en zone sous-dense pour les orthophonistes. À l'inverse le territoire est classé en zone intermédiaire pour les infirmiers, les kinésithérapeutes et les sages-femmes.

De nombreuses études ont été menées sur les facteurs impactant l'installation des professionnels de santé sur un territoire. Ces motivations combinent des critères et des facteurs d'installation :

Facteurs

- Origine géographique des étudiants
- Attractivité des territoires : désenclavement routier et ferroviaire, qualité des aménagements, offre scolaire, emploi du conjoint, lieux d'agrément...
- Environnement sanitaire riche, absence d'isolement professionnel, projets

Actuellement la majorité des professionnels de santé accordent de l'importance à une meilleure organisation de leur temps de travail, à l'opportunité de mutualiser les moyens et favorisent le fait de rejoindre une structure collective plutôt que de pratiquer en cabinet isolé.

Face à cette situation, la ville met en place divers moyens d'actions :

- Promotion du territoire pour favoriser l'implantation de professionnels au sein des structures municipales, associatives (centres de santé) ou privées (MSP) mais aussi en exercice isolé ou cabinet de groupe.

Critères

- Attachés familiales
- Présence ou possibilité de travail dans un cabinet de groupe
- Présence de services ou aménités

- Mise à disposition de locaux municipaux avec des loyers attractifs pour des professionnels libéraux
- Intégration de locaux pour l'exercice de professions médicales dans les projets immobiliers ou mise en place de partenariats avec les bailleurs sociaux pour proposer des locaux à loyers modérés aux praticiens souhaitant s'installer
- L'URPS médecins libéraux, l'Ordre des médecins, l'ARS, et l'Assurance maladie organisent des permanences locales d'aides à l'installation pour les médecins dans chaque département d'Île-de-France (accompagnement juridique, réglementaire, social, fiscal, comptabilité...).

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?

Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui

DESCRIPTION

Le maintien d'une offre de soins répondant aux besoins des cergysois repose sur plusieurs volets :

— Action 1 : **La mise en place d'une veille partagée**

Veille entre les partenaires disposant de données froides (CPAM, ARS, URPS, Ville...) et informations diverses. Cette veille pourra prendre la forme de rencontres à échéances régulières entre les partenaires impliqués. Ces rencontres seront complétées par un partage d'outils de suivi et le cas échéant la création d'un outil commun adapté aux spécificités du territoire cergysois.

Cette veille doit permettre d'affiner la connaissance de l'offre en temps réel et d'identifier en amont les départs potentiels de professionnels (retraite, réorientation...) et d'identifier les locaux disponibles (publication d'annonces sur le site URPS)

— Action 2 : **Le déploiement d'un « guichet unique »** avec un contact dédié à la Direction du Développement Social et de la Santé de la Ville sera formalisé. Ce guichet intervient en complément des permanences d'aide à l'installation de l'URPS médecins d'IDF et de l'accompagnement de la

CPTS. Il permettra de renseigner tous les professionnels de santé quel que soit le statut d'exercice qu'ils envisagent (salariat, libéral) ou leur profession (médical, paramédical) à condition qu'ils exercent dans un secteur considéré comme en tension sur le territoire. Il permet également de mettre en lien les professionnels avec les propriétaires ou bailleurs publics ou privés et de faciliter leurs démarches auprès des services de la ville ou de l'agglomération amenés à intervenir sur leur dossier (urbanisme, travaux, petite enfance, éducation, propriété, communication...). Actuellement, les professionnels qui entrent en contact avec la ville sont :

- Reçus en présentiel ou en visio à l'Hôtel de ville ou sur site : prise de contact et recensement des besoins des professionnels
- Les demandes sont ensuite dispatchées en direction des différents services sollicités : recherche de locaux en location ou en achat, réalisation de travaux, mise en relation avec d'autres professionnels, places en crèche... L'objectif est de faciliter l'ensemble des démarches

administratives liées à leur installation sur le territoire. Ce dispositif doit être formalisé auprès des autres directions de la ville et de l'agglomération afin de fluidifier la circulation de l'information et il doit faire l'objet d'une communication dédiée en direction des professionnels et des futurs professionnels de santé. Le guichet unique a également pour objectif de favoriser la mise en réseau des professionnels en promouvant les instances du CLS et de la CPTS auprès des professionnels déjà implantés sur le

territoire ou de ceux nouvellement installés.

— Action 3 : **L'élaboration d'une stratégie de communication attractive** promouvant le territoire (qualité de vie, services, infrastructures, etc.): création de supports dédiés à l'installation des professionnels de santé, promotion auprès des professionnels présents sur le territoire pour préserver leur activité, des futurs professionnels (milieux étudiants), des professionnels souhaitant faire évoluer leurs conditions d'exercice.

Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Les professionnels de santé libéraux des secteurs identifiés comme sous-dotés sur le territoire cergysois Les professionnels de santé à la recherche d'une activité salariée dans les secteurs identifiés comme sous-dotés sur le territoire cergysois
Lieu de l'action	Territoire de la ville de Cergy en portant une attention particulière aux quartiers sous-dotés en professionnels de santé
Territoire	Cergy
L'action est-elle déjà mise en oeuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	Non

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Système de santé
Thème 1	Dispositif de coordination
À quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?	
Fiche 3.1. Faciliter l'accès aux professionnels de santé en ville sur l'ensemble du territoire	
Fiche 4.2. Renforcer l'attractivité des secteurs sanitaire et médico-social et accompagner le début de l'activité professionnelle	
Articulation avec d'autres plans locaux	Plan d'action de la CPTS

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en oeuvre	Co-pilotage
Soin	CPTS	X	X	X	X
Soin	URPS médecins libéraux	X	X	X	
Administration	CPAM	X	X		X
Soin	Centre de santé		X	X	
	DAC COORDINOV	X			
Administration	Département		X	X	
Administration	Région Ile de France		X		
Ordre des médecins		X			

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?	Non
---	-----

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Nombre de temps de travail liés à la fiche projet
Indicateur activité 1	Nombre de professionnels de santé ayant recours au guichet unique (fichier actif)
Indicateur activité 2	Nombre de temps de travail ou d'échanges dédiés au dispositif de veille partagée
Indicateur résultat 1	Variation de l'offre de soin sur le territoire nombre d'installation et de départ de professionnels de santé sur le territoire

CONSTRUCTION DE PARCOURS DE SANTÉ COORDONNÉS ET ACCESSIBLES POUR LES CERGYSSOIS

Axe stratégique

Accès aux droits et à l'offre de prévention et de soins

Porteurs de l'action

CoordETP95/DAC 95 Ouest/ville

Début
2024Fin
2028

JUSTIFICATION

— Contexte PRS 3 :

Le PRS 3 dans la continuité du PRS 2, met en avant des stratégies d'actions dans le champ de la prévention individuelle (médicalisé ou non) comme :

- la médiation en santé (notamment la médiation numérique), dont le rôle majeur a été réaffirmé dans le cadre du Conseil National de la Refondation,
- l'Education Thérapeutique du Patient (ETP), à développer et articuler à d'autres dispositifs et programmes existants sur le territoire (Maisons Sports Santé, CPTS, Bilans de santé gratuit, PRAPS, e-santé, etc.).

Le PRS3 met en avant plusieurs publics à prioriser : les seniors, les femmes enceintes ainsi que les personnes précaires.

— Contexte local sur les publics à prioriser dans le champ de la prévention individuelle :

Pour le public senior, la CPTS Axe Majeur a inscrit l'action « Améliorer l'organisation du retour à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie à la suite d'une hospitalisation » dans son plan d'actions. Cette action viendra compléter celles mises en œuvre dans cette fiche projet.

Au niveau des femmes enceintes, la problématique n'étant pas ressortie de la réactualisation du diagnostic de santé réalisé en 2023 sur Cergy, le recensement des besoins est à approfondir afin de comprendre quels sont les problèmes de parcours de santé qu'elles pourraient rencontrer.

Le public précaire est un public qui ressort comme prioritaire sur Cergy.

— Contexte local sur l'ETP :

La thématique de la prévention individuelle a déjà été traitée dans le CLS 2020/2022 par la création de la Maison de Prévention de la Santé et d'Accompagnement Thérapeutique (MPSAT) par le Dr Bruno PHILIPPE, pneumologue au GHT Novo qui a constaté que ses patients BPCO revenaient toujours sur des périodes de crise à l'hôpital quelques mois après leur sortie. Une expérimentation d'ateliers d'Education Thérapeutique du Patient a été mise en place sur plusieurs territoires autour de Pontoise dont Cergy. La ville s'est associée à ce projet en accompagnant la mise en place de ces ateliers sur Cergy et en créant un lien avec la Maison Sport Santé dont l'ouverture a également été une action du CLS 2020/2022. Le bilan de ces expérimentations ayant été positif, la MPSAT a formalisé l'ensemble de la prise en charge patient et a déposé une demande de financement à l'ARS sous l'article 51 innovation en santé. Ce travail a été suivi et accompagné par la plateforme CoordETP 95.

Ce volet de l'ETP est également en plein développement au niveau de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) qui finance la mise en place de programmes pilotés par l'association IPC sur le territoire de Cergy.

— Contexte local sur la médiation santé :

L'ouverture de la Maison Prévention Santé en mai 2023 a permis de réfléchir au développement d'une offre sur la médiation santé, qui puisse répondre à la problématique forte de la fracture numérique constatée sur le territoire. C'est pourquoi la ville s'est engagée au développement d'une réponse en lien avec la e-santé.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?

Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui

DESCRIPTION

Objectif spécifique	Améliorer l'accessibilité de la prévention individuelle
Objectif opérationnel 1	Développer une offre d'ETP sur la Maison Prévention Santé coordonnée et accessible
Objectif opérationnel 2	Mettre en place une offre de médiation en e-santé à la Maison Prévention Santé

Cette fiche projet se décompose en plusieurs actions et est complémentaire au plan d'action mis en place par la CPTS sur le volet senior.

Pour renforcer l'approche par la prévention individuelle, les principales stratégies sont :

— Action 1 : Le développement d'une offre d'ETP coordonnée et accessible à la MPS

- La MPSAT a lancé une expérimentation en 2022 sur des premiers ateliers d'ETP BPCO à Cergy. L'ouverture de la MPS en 2023 a permis de les proposer dans un lieu dédié à la prévention santé. Ces ateliers ETP BPCO vont se développer en 2025 après obtention du financement ARS - l'article 51 innovation en santé pour pérenniser l'offre.
- Développement d'ateliers d'ETP autour de l'hypertension et/ou du diabète par IPC sur la MPS.

Ces offres d'ETP seront travaillées en coordination avec les professionnels de santé du territoire (CPTS, centre de santé, DAC 95 Ouest) sur la partie orientation et suivi des

patients et avec des structures partenaires comme la MSS qui pourra compléter l'offre d'ETP sur la partie activité physique adaptée.

— Action 2 : La création d'une offre de médiation en e-santé à la MPS

L'ouverture de la MPS ainsi que l'arrivée à mi-temps d'une médiatrice santé (en formation) va permettre de proposer une offre de médiation en e-santé qui a été pensée avec pour premières étapes :

- Des temps d'accueil individuels afin d'aider les personnes en difficulté à accéder à la e-santé (Ameli, mon espace santé, mutuelle, applications de prises de RV en ligne)
- Des ateliers collectifs

Cette fiche projet n'est pas figée et pourra évoluer au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Elle pourra intégrer de nouvelles actions ou être complétée en réponse aux nouveaux besoins recensés par voie d'avantage (comme sur la partie périnatalité).

Public cible	Public précaire
Lieu de l'action	Maison Prévention Santé
Territoire	QPV Axe Majeur
L'action est-elle déjà mise en oeuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	Oui, certaines actions ont débuté sur le CLS précédent

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Système de santé
Thème 1	Médiation en santé et du « aller-vers »
Thème 2	Education thérapeutique du patient
Thème 3	Dispositif de coordination

À quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?

Fiche 3.2. Soutenir la prise en charge coordonnée des patients entre les professionnels de santé, particulièrement dans les zones les plus déficitaires
Fiche 1.1. Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, des usagers et des citoyens
Fiche 3.11. Accélérer la transformation numérique des organisations du système de santé

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en oeuvre	Co-pilotage
Soin	CoordETP95, DAC 95 ouest	X	X	X	X
Soin	CH Novo, CPTS, centre de santé de Cergy, etc		X		
Social	Structures accueillant les publics cibles	X	X	X	
Sport santé	Maison Sport Santé				

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Non

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Nombre de partenaires et professionnels impliqués dans la fiche projet
Indicateur activité 1	Nombre d'actions d'ETP mises en place
Indicateur activité 2	Nombre d'actions de médiation en santé mises en place
Indicateur résultat 1	Nombre de cergysois pris en charge dans les offres d'ETP
Indicateur résultat 2	Nombre de cergysois pris en charge dans les offres de médiation en e-santé

PROMOTION DES DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS AUPRÈS DES CERGYSSOIS

Axe stratégique

Prévention et promotion de la santé

Porteurs de l'action

CRCDC/Ligue contre le cancer/Ville

Début
2023Fin
2028

JUSTIFICATION

Élément de constat diagnostic régional : **Le cancer demeure la première cause de mortalité en Île-de-France**, avec 21 000 décès et 54 000 nouveaux cas diagnostiqués chaque année. La croissance de la population francilienne (+ 0,4 % par an), l'amélioration de l'espérance de vie, l'augmentation de la durée de vie sous traitements anti-cancéreux conduisent à une hausse des besoins et rend nécessaire l'adaptation des moyens consacrés. **La part des cancers évitables est estimée à 40 %, et des mesures peuvent et doivent être prises contre les principaux facteurs de risque** : la consommation de tabac, de loin le premier facteur de risque, puis l'alcool,

les pathologies d'origine infectieuse (virus des hépatites, VIH, papillomavirus, Helicobacter Pylori...), puis l'inactivité physique et l'obésité/ surpoids. **Le dépistage** est un moyen efficace de prévention, alors **qu'une stagnation/diminution de l'adhésion est enregistrée depuis plusieurs années pour toutes les régions**. En Île-de-France, les taux de participation sont parmi les plus bas. Des mesures sont d'ores et déjà engagées en lien avec le Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) et l'Assurance maladie suite aux décisions du premier comité stratégique de suivi de la stratégie décennale de lutte contre les cancers annoncés en janvier 2023. [PRS3].

La promotion des dépistages organisés des cancers existe depuis 2018 sur Cergy. Pourtant, trop peu d'habitants s'en saisissent et le recours aux dépistages organisés est inférieur pour les cancers du côlon et du sein en comparaison au département, à la région et au niveau national :

- Dépistage du cancer du côlon 2022-2023 : 28 % à Cergy contre 33.2 % dans le département et 31 % en Île-de-France
- Dépistage du cancer du sein 2022-2023 : 32 % à Cergy contre 41.3 % dans le département et 35.5 % en Île-de-France

Les taux de dépistage du cancer du col de l'utérus ne sont pas disponibles par communes. Santé publique France a publié des taux de participation sur la période 2019 – 2021 et le Val d'Oise affichait un taux de participation de 49,2 % soit le deuxième plus mauvais département de France devant la Seine-Saint-Denis.

Deux tranches d'âge de femme qui participent le moins : les femmes de 25 à 30 ans 47 % de participation et les femmes de 60 à 65 ans 43 %.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?

Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui

DESCRIPTION

Objectif spécifique	Améliorer le recours aux dépistages organisés des cancers sur Cergy
Objectif opérationnel 1	Sensibiliser les cergysois sur le dépistage organisé des cancers
Objectif opérationnel 2	Faciliter l'accès des cergysois aux dépistages organisés des cancers

La promotion des dépistages organisés des cancers sur Cergy s'organise autour de plusieurs actions :

- Création d'un réseau d'ambassadeurs des dépistages organisés des cancers sur Cergy
- Mise en place d'actions de sensibilisation des publics cibles
- Création et proposition de RDV de dépistages par les professionnels de santé en « aller vers »

1/ Création d'un réseau d'ambassadeurs des dépistages organisés des cancers sur Cergy

Depuis 2021, le CRCDC, la Ligue contre le cancer et la ville ont mis en place des formations d'ambassadeurs des dépistages organisés des cancers. Entre 2021 et 2023, 2 sessions ont permis de former 23 personnes (habitants et professionnels). Un travail avec ces ambassadeurs a été engagé et a permis la création d'un outil d'intervention local, « la roue des dépistages ».

Cet outil au format papier sert à engager un échange avec les publics en « aller vers ». Il est adapté aux besoins des publics ciblés et aux besoins des ambassadeurs. Il permet d'engager des échanges sur la prévention des cancers, la

promotion des dépistages et les ressources locales. Des premières actions de prévention par les pairs ont été mises en place avec ces ambassadeurs sur des évènements grand public (octobre rose, mars bleu et juin vert) mais également dans des maisons de quartier avec des groupes famille. Sur ce nouveau CLS, le but est de développer ce réseau en formant de nouveaux ambassadeurs et en développant des actions d'aller vers avec eux.

2/ Mise en place d'actions de sensibilisation des publics cibles

Tout au long du CLS, des actions de prévention des cancers et de promotion des dépistages organisés des cancers auront lieu. Certaines actions s'appuient sur des communications nationales comme mars bleu, juin vert et octobre rose. Ces actions sont toutes organisées en « aller vers » à destination du grand public. En fonction du public ciblé par les dépistages, nous choisissons des lieux fréquentés par les cergysois les plus éloignés du système de santé comme le marché du quartier prioritaire de la ville Axe Majeur Horloge. Certaines actions sont également organisées au sein de structures sociales (centres sociaux,

centres d'hébergement d'urgence, associations de femmes, etc.) avec des petits groupes (entre 8 et 15 personnes) afin d'aborder le sujet en confiance et d'aller plus loin dans la prévention (démonstration d'auto surveillance mammaire, présentation du kit de dépistage colorectal, présentation du suivi gynécologique et de l'examen de frottis, suivi médical et gynécologique, bilan de santé, etc.). Ces ateliers permettent d'aborder avec les habitants leurs parcours de santé.

Ces actions pourront être animées par la Ligue contre le cancer, le CRCDC, les ambassadeurs santé, le centre de santé ou la maison sport santé.

3/ Crédit et proposition de RDV de dépistages par les professionnels de santé en « aller vers »

Cette thématique est travaillée avec les habitants dans les actions de prévention présentées ci-dessus mais également avec les professionnels de santé du territoire (centre de santé, réseau de sage-femme, PMI, CPTS, centre d'imagerie, équipe mobile santé précarité, etc.) afin de faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers (proposition de prises de RDV frottis ou mammographie mais également de suivi gynécologique ou médical directement lors des actions d'« aller vers » auprès du public cible). Les professionnels de santé proposeront des créneaux de consultation.

Public cible	Tout public avec une attention particulière pour les publics les plus éloignés du système de santé / Professionnels
Lieu de l'action	Dans des lieux publics (marchés, centres commerciaux, etc.), dans des structures d'accueil du public cible (CHU, centres sociaux, associations, etc.)
Territoire	Tous les quartiers de Cergy
L'action est-elle déjà mise en oeuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	Oui

TYPOLOGIE ET THÉMATIQUE

Déterminant visé	Système de santé ; Facteurs psychosociaux et environnement social ; Facteurs comportementaux
Thème 1	Médiation en santé et du « aller-vers »
Thème 2	Cancer

À quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?

Fiche 1.1. Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, des usagers et des citoyens

Fiche 2.9. Prévenir, dépister et structurer les prises en charge de personnes atteintes de cancer

Articulation avec d'autres plans locaux	Plan d'action de la CPTS
--	--------------------------

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en oeuvre	Co-pilotage
Sanitaire	Ligue contre le cancer/CRCDC/CPAM	X	X	X	X
Soin	CPTS/centre de santé	X		X	
Sport santé	Maison sport santé / associations sport santé	X		X	
Social	CHU/centres sociaux	X	X	X	
Associatif	Codes 95/associations d'usagers		X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?	Oui
---	-----

Si oui, précisez :	Formation d'ambassadeurs des dépistages qui ensuite mettent en place des actions
---------------------------	--

Quel degré ?	Information, consultation, co-construction, animation
---------------------	---

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Nombre de temps d'échanges liés à la mise en œuvre des actions du projet
Indicateur activité 1	Nombre d'actions mises en place
Indicateur activité 2	Nombre de partenaires impliqués dans les actions
Indicateur résultat 1	Nombre de personnes sensibilisées dans le cadre des actions
Indicateur résultat 2	Nombre de RDV médicaux et de dépistages donnés dans le cadre des actions et d'orientations des personnes

DÉPLOIEMENT D'ACTIONS DE PRÉVENTION SUR L'HYGIÈNE DE VIE EN PRIORISANT LE SOMMEIL, LES ÉCRANS, LA NUTRITION ET LE TABAC EN QPV ET AUTRES QUARTIERS

Axe stratégique	Prévention et promotion de la santé
Porteurs de l'action	Ville
Début	Fin
2024	2028

JUSTIFICATION

L'Île-de-France est une région jeune : un Francilien sur cinq a moins de 15 ans. Si la santé des Franciliens de 1 à 14 ans est considérée comme globalement satisfaisante, des inégalités existent dès le plus jeune âge, notamment dans les territoires moins favorisés. Les maladies chroniques sont notamment en augmentation chez les

enfants franciliens : maladies respiratoires chroniques, asthme, diabète de type 1, obésité, Les disparités territoriales sont à mettre en lien avec le poids des déterminants individuels, sociaux, environnementaux, et la prévalence des comorbidités, elles-mêmes liées aux déterminants sociaux.

La réactualisation du diagnostic de santé réalisée en 2023 a fait ressortir des besoins en prévention sur des thématiques hygiène de vie prioritaires. Les 566 questionnaires santé qui ont été remplis par les enfants (6-11 ans) et les ados (11-18 ans) ont révélé une utilisation excessive des écrans, des problématiques de sommeil et d'alimentation, quelles que soit leurs origines socio-

économiques. Ces thématiques seront également à traiter avec les parents. Au niveau des adultes, le diagnostic a révélé un besoin de prévention accru sur l'alimentation, l'activité physique et la consommation de tabac et ses dérivés. La prévention des conduites à risques liés au tabac et ses dérivés étant à débuter assez tôt, la prévention est également à cibler auprès des jeunes.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?

Oui

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui

DESCRIPTION

Objectif spécifique	Favoriser le comportement favorable à la santé des cergysois sur l'hygiène de vie
Objectif opérationnel 1	Sensibiliser et former les professionnels en lien avec les publics cibles et certains habitants comme ambassadeurs de la santé
Objectif opérationnel 2	Mise en place d'actions de prévention auprès des publics ciblés

Le projet se déploie autour de deux types d'actions :

1/ Les actions de sensibilisation et de formation des professionnels en contact avec les publics cibles :

Afin de déployer des actions d'éducation à la santé auprès du plus grand nombre de cergysois et dans des lieux d'accueil différents, il est important de sensibiliser les professionnels qui accueillent et accompagnent les publics cibles. Ces temps de sensibilisation et de formation auront pour objectif d'outiller les professionnels sur leurs savoirs et savoir-faire afin qu'ils puissent mettre en place des actions auprès des publics qu'ils accompagnent.

- Certaines actions de formation vont être expérimentées sur des structures et des équipes définies sur 2025 (exemples : Accueils de Loisirs Sans Hébergement ALSH en QPV prioritairement ou accueillant des enfants en fragilité sociale)
- Elles seront développées sur d'autres équipes si le bilan est positif
- Ces actions de sensibilisation et de formation vont également être expérimentées sur un groupe d'habitants en quartier prioritaire de la ville (via l'association de quartier Complicité) en 2024/2025 afin d'essayer de développer de actions de pairs à pairs. Ces habitants deviendront des ambassadeurs de la santé et pourront participer également à des grandes actions organisées par les partenaires du CLS comme les villages santé.

2/ Les actions d'éducation à la santé auprès du tout public :

Des actions d'éducation à la santé vont être mises en place dans des lieux de vie et d'accueil du public comme les établissements scolaires, les maisons de quartier, des événements de quartier (villages, fêtes, etc), certaines structures sociales de partenaires, etc. Ces actions seront animées par des professionnels formés de la ville ou de partenaires, des associations ou structures institutionnelles expertes et locales ou des habitants formés.

Ces actions pourront prendre plusieurs formes :

- Des permanences (avec des stands et outils d'animation dans des lieux de passages comme les lycées et les collèges),
- Des actions en lien avec des événements nationaux comme le mois sans tabac ou octobre rose,
- Des ateliers sur plusieurs séances comme le programme d'ateliers nutrition en lien avec l'association Globe croqueur auprès des parents et des jeunes :
- Des ateliers sur 6 séances sont proposés aux familles du QPV Axe Majeur dans le tiers lieu associatif de la Lanterne. Cet atelier traite de plusieurs thématiques de l'alimentation : manger local et pas cher, manger sans gaspiller, cuisiner avec et pour la famille et manger pour être en bonne santé. Ensuite, un atelier est proposé pour répondre aux besoins exprimés. Cet atelier traite de bien-être, d'activité physique douce et d'écoute de son corps

(toujours en lien avec l'alimentation).	scolaires (février, Pâques et Toussaint) et atelier de 3 séances de 2 heures le mercredi après-midi avec le même groupe de jeunes : ces ateliers ont débuté sur la nouvelle année scolaire 2024/2025
• Des ateliers sont également proposés pour les jeunes du même quartier et dans le même lieu. Différents formats sont testés : atelier de 3 heures pendant les vacances	

Public cible	Enfants, jeunes, parents, tout public et professionnels
Lieu de l'action	Dans les lieux de vie et d'accueil des publics cibles (établissements scolaires, ALSH, maisons de quartiers, associations, etc)
Territoire	Tous les quartiers de Cergy
L'action est-elle déjà mise en oeuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)
Thème 1	Activité physique
Thème 2	Alimentation
Thème 3	Démarche participative

À quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?

Fiche 1.1 Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, des usagers et des citoyens

Fiche 6.7. Renforcer les comportements nutritionnels et l'accès à une alimentation favorable à la santé pour rompre les inégalités de santé

Fiche 6.6 Renforcer l'accès et la pratique d'activité physique pour rompre les inégalités de santé

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en oeuvre	Co-pilotage
Médico-social	Association addictions France (CSAPA)	X	X	X	
Associatif	Complicité, Globe croqueur, associations d'habitants, CODES 95	X	X	X	
Instances participation citoyenne	Conseil des enfants, conseil des jeunes et conseil des seniors		X	X	
Médical	Centre de santé de Cergy	X		X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Oui

Si oui, précisez : Certains habitants vont être formés pour ensuite mettre en place et participer aux actions de prévention sur la ville

Quel degré ? Information/formation, consultation, co-construction

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Nombre de partenaires et d'agents impliqués dans la mise en place des actions de ce projet
Indicateur activité 1	Nombre d'actions mises en place
Indicateur activité 2	Nombre de personnes touchées par ces actions
Indicateur résultat 1	Nombre de professionnels formés
Indicateur résultat 2	Nombres d'habitants formés et participant aux actions en tant qu'ambassadeurs

INITIATION D'UN TRAVAIL TRANSVERSAL AUTOUR DE LA PROSTITUTION DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS

Axe stratégique

Prévention et promotion de la santé

Porteurs de l'action

CD95, ACPE (Agir Contre la Prostitution des Enfants), ville

Début
2024Fin
2028

JUSTIFICATION

La stratégie nationale de santé sexuelle (SNSS) pour les années 2017-2030 reconnaît la santé sexuelle comme un élément indispensable à la santé, dans une approche globale et positive de la santé sexuelle. Elle vise à permettre à toutes et à tous, quel que soit l'âge ou la situation de handicap, une sexualité épanouie, parce que bien informée, sans violence ni contrainte, sans risque et respectueuse des différences de genre et d'orientation sexuelle. [PRS3]

Depuis 2019, le département du Val-d'Oise s'est saisi de la question de la prostitution des mineurs en nommant une référente spécifique au Parquet de Pontoise, en mettant en place un colloque auprès des professionnels du département et en soutenant des projets auprès de jeunes à Villiers le bel et à Argenteuil. La préfecture et le CD95 lancent en novembre 2019 un état des lieux de la prostitution des mineurs sur le département, piloté par l'association Amicale du nid. Ce diagnostic a pour objectif de compléter le diagnostic réalisé en 2017 à l'échelle de la région IDF et d'affiner les données qui sont ressorties comme préoccupantes sur le Val d'Oise.

Ce diagnostic réaffirme l'augmentation des cas probables ou avérés de prostitution des mineurs sur le département, fait ressortir l'évolution des modes d'entrée, des lieux et des formes de prostitution ainsi que des réseaux de proxénétisme. Il fait un état des lieux des prises en charge de ces mineurs en situation de prostitution. Des grandes orientations ressortent de ce diagnostic et des préconisations sont faites pour les différents niveaux d'acteurs pouvant intervenir dans le champ de la prostitution des mineurs.

Pour les villes, ce qui ressort porte sur 3 volets :

1. La sensibilisation et la formation des professionnels en contact avec les mineurs
2. La structuration d'un accompagnement interprofessionnel qui nécessite une bonne connaissance et mise en réseau entre partenaires de différents champs d'action (sanitaire, social, sécurité, judiciaire, etc.)
3. Une réflexion à mener sur la communication à développer auprès des publics cibles (jeunes, parents, grand public).

Dans le cadre du CLS 2020/2022, le GT santé des jeunes a travaillé sur les nouvelles problématiques et les nouveaux besoins du territoire. La question de la prostitution concerne les jeunes mineurs mais également les étudiants. Des professionnels du champ du social, de la santé mentale et de CY ont tiré la sonnette d'alarme sur l'augmentation du nombre de cas de jeunes concernés par la prostitution (victimes, proxénètes ou entourage). C'est pourquoi cette thématique est identifiée comme prioritaire dans la réactualisation du diagnostic de 2023 et constitue

une fiche projet de l'axe prévention et promotion de la santé du CLS 2023/2028.

Cette thématique étant nouvelle, ce projet doit s'appuyer sur des ressources reconnues et expertes sur le sujet (Amicale du Nid, ACPE). Cette problématique implique d'autres politiques publiques non représentées jusqu'ici dans le CLS pour agir à la fois pour prévenir l'entrée dans la prostitution et protéger les victimes. Cette fiche projet nécessite une réflexion globale à un niveau départemental et l'association des instances et structures représentant ces politiques.

DESCRIPTION

Objectif spécifique	Améliorer le repérage précoce et l'orientation des jeunes (11-25 ans) à risques prostitutionnels ou en situation de prostitution
Objectif opérationnel 1	Sensibiliser et former les professionnels en lien avec les publics cibles (acteurs du soin, de la prévention, de l'éducation, de l'accompagnement social)
Objectif opérationnel 2	Expérimenter la mise en place d'actions de prévention sur la prostitution des mineurs et jeunes majeurs auprès des publics cibles jeunes et parents (promouvoir une sexualité choisie, libre, épanouie par une information ouverte et adaptée à tous les âges)

Le déroulé de ce projet va se faire en plusieurs étapes :

2024 : La ville a décidé de mettre en place plusieurs temps de sensibilisation des agents de la ville :

- une formation sur 2 jours pour les agents qui accueillent et accompagnent le public jeune (référents jeunesse des maisons de quartier, agents d'accueil des médiathèques, responsable de maisons de quartier, médiateurs de la ville et travailleurs sociaux) sur « les conduites prostitutionnelles chez les adolescents : les stratégies de l'accompagnement psycho-éducatives »,
- une journée de sensibilisation pour tous les agents de la ville afin de « Comprendre les comportements,

d'identifier les signaux d'alerte, et de connaître les actions à entreprendre en tant que professionnels, mais aussi à titre personnel face aux conduites prostitutionnelles de mineurs ». Cette journée est ouverte à toutes et tous, quelle que soit son activité professionnelle, afin d'appréhender les facteurs de risque et les dispositifs d'accompagnement. L'ACPE a également proposé un stand de sensibilisation des parents lors du village des familles (événement annuel organisé par la ville). Avec un outil d'intervention créé par l'association, elle a pu lancer le débat avec eux autour des risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux, de certains sites ou de conduites à risques des jeunes.

Le conseil départemental 95 a également mis en place un colloque d'une journée « Ados, sexualité et numérique : on en parle » avec une conférence sur « Adolescence et sexualité à l'ère du numérique : quels sont les enjeux ? » et des tables rondes sur « Le numérique, amplificateur des conduites à risque en lien avec les sexualités à l'adolescence ? », « Pratiques numériques des jeunes : quelles influences sur leur construction ? » et sur « Prévenir les conduites à risque en lien avec la sexualité : quand les solutions viennent du numérique »

2025 : Construction d'une stratégie multipartenariale et transversale de prévention sur la prostitution des mineurs et jeunes majeurs :

La mobilisation des partenaires en lien avec la thématique sera une première étape de cette phase de construction. Elle permettra de développer une culture commune autour de la thématique, de comprendre les rôles et missions de chacun et de recenser les besoins et demandes des professionnels sur cette thématique.

Elle permettra également de construire un plan

d'actions de prévention et de travailler sur les outils de communication et d'intervention pour les jeunes et les parents.

2026 /2028 : À partir de 2026, des premières actions seront expérimentées. Les modalités d'intervention auront été travaillées avec les partenaires pour cibler les publics les plus prioritaires et les structures et lieux appropriés à cette expérimentation. Le suivi et l'évaluation de ces actions permettront de les pérenniser, les modifier et/ou les développer sur d'autres structures ou quartiers de la ville. Le travail de sensibilisation, de formation et d'interconnaissances des professionnels concernés par cette fiche projet devra se poursuivre en parallèle des actions auprès des publics. Ce projet aborde un sujet nouveau pour le CLS et traite la partie santé de la problématique. D'autres acteurs provenant d'autres champs de compétences non représentés dans le CLS pourront être associés dans une approche transversale en fonction de la progression du projet et de ses besoins.

Public cible	Jeunes (11-25 ans), parents et professionnels
Lieu de l'action	Differentes structures accueillant les jeunes et leurs parents (établissements scolaires, maisons de quartier, Tiers lieux, structures associatives, etc), structures et lieux accueillant les professionnels, lieux publics, etc
Territoire	Tous les quartiers de la ville
L'action est-elle déjà mise en oeuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	Non

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social		
Thème 1	Santé des adolescents et jeunes adultes	Si autre	Prostitution des mineurs et jeunes majeurs
Thème 2	Santé sexuelle		
Thème 3	Santé des femmes		

À quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?

- Fiche 1.12. Promouvoir et valoriser les connaissances en santé publique et la culture de prévention auprès des usagers, des professionnels et des décideurs
- Fiche 1.5. Promouvoir la santé des femmes
- Fiche 1.4. Agir contre les inégalités de santé chez les adolescents et les jeunes
- Fiche 1.7. Promouvoir la santé sexuelle

Articulation avec d'autres plans locaux

CLSPDR

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en oeuvre	Co-pilotage
Autre	Conseil départemental 95, ACPE	X	X	X	X
Médico-social	Amicale du nid, partenaires en lien avec la thématique	X	X	X	
Education	Etablissements du second degrés/ Université/EN	X	X	X	
Social	Structures accueillant les publics cibles (MQ, BIJ, CHU, etc), ASE	X	X	X	
Santé	CDDS, PMI, associations, professionnels de santé, CPTS	X	X	X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Oui

Si oui, précisez :	Jeunes et parents pour travailler sur des outils d'intervention
Quel degré ?	Information, consultation, co-construction

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Nombre de temps d'échanges (réunions, COTECH, etc) mis en place pour la mise en œuvre et le suivi de la fiche projet
Indicateur activité 1	Nombres d'actions mises en place (formation et temps de sensibilisation et d'échanges entre professionnels, temps de prévention avec les jeunes ou les parents)
Indicateur activité 2	Nombre de publics cibles touchés (enfants, parents, professionnels)
Indicateur résultat 1	Nombre de professionnels déclarant se sentir capable de faire du repérage et de l'orientation des jeunes
Indicateur résultat 2	Nombre de jeunes de Cergy ayant été repérés et/ou orientés vers les structures compétentes (exemple : associations amicale du nid et ACPE)

PROMOTION DE LA VACCINATION HPV, LA VACCINATION SAISONNIÈRE ET LES VACCINATIONS OBLIGATOIRES AUPRÈS DES CERGYSSOIS

Axe stratégique	Prévention et promotion de la santé		
Porteurs de l'action	ARS/CD95/CPAM/ville		
Début	2024	Fin	2028

JUSTIFICATION

Le PRS 3 a fait ressortir des disparités notables entre départements sur l'adhésion vaccinale, notamment en ce qui concerne la vaccination contre le méningocoque C ou le HPV. Le taux régional de vaccination HPV est ainsi proche de la moyenne nationale (30,2% à deux doses) mais demeure encore faible en Seine-Saint-Denis (17%), le Val-d'Oise (13% en 2023) voire le Val-de-Marne. À l'inverse, on note que le taux de vaccination au BCG est plus élevé en petite couronne qu'en grande couronne.

Le recours au vaccin contre le Covid-19 reflète également particulièrement ces disparités territoriales : alors qu'environ 79 % de la population française (tous âges confondus) était complètement vaccinée (deux doses) fin 2022, l'Île-de-France présentait un taux de 75 %. Seul Paris présentait un taux supérieur à la moyenne nationale (82%). À l'inverse, la Seine-Saint-Denis (63,5%), le Val-d'Oise (72%) ou le Val-de-Marne (73%) présentaient des taux inférieurs à la moyenne régionale.

La réactualisation du diagnostic de santé en 2023 a fait ressortir une couverture vaccinale de la population inférieure au département et à la région, quel que soit le type de vaccination (obligatoires, saisonnières, HPV). Depuis la rentrée scolaire 2023/2024, l'Etat a lancé une campagne de vaccination HPV sur tout le territoire national, auprès des élèves de 5ème. Cette campagne est portée sur le Val d'Oise par le service des actions de santé de la Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille (DESF) du CD95.

Pour cette première année, sur les 6 établissements concernés à Cergy par les passages des équipes de vaccination, 66 enfants ont été vaccinés d'une première dose (D1) dont 43 filles et 23 garçons, et 46 ont reçu une deuxième dose (D2), dont 28 filles et 18 garçons. Cela représente un total de 7,8% d'élèves de 5ème vaccinés d'une D1 sur Cergy. Ces premiers chiffres sont nettement

en deçà de l'objectif national (30%). De septembre à novembre 2024, Cergy compte un total de 32 D1 réalisées sur le seul établissement concerné par un passage à ce jour (le collège du Moulin à vent, dont la date de passage était le 08/10/24). C'est une hausse par rapport à l'année dernière, où 15 élèves avaient été vaccinés d'une D1 sur cet établissement.

En ce qui concerne l'adhésion à la vaccination, on observe une légère baisse du nombre d'autorisations parentales (AP) positives pour les 2 établissements qui ont transmis leurs AP+. En effet, on compte 27 AP positives reçues contre 34 l'année dernière pour ces 2 établissements, soit une baisse de 7 AP+.

Cette fiche projet aura donc pour objectif de réfléchir à la stratégie à mettre en place pour augmenter ce taux de vaccination dans les prochaines années tout comme pour les autres vaccinations.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?

Non

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui

DESCRIPTION

Objectif spécifique	Augmenter la couverture vaccinale des cergysois, quel que soit leur âge.
Objectif opérationnel 1	Mettre en place des actions de sensibilisation des publics cibles
Objectif opérationnel 2	Travailler sur un plan de communication et de promotion de la vaccination adapté aux publics cibles avec les professionnels et les publics visés

Action 1 : Promotion de la vaccination HPV :

Sur la base des bilans 2023 et des freins à la vaccination identifiés, des temps d'échanges collectifs seront organisés pour établir une stratégie d'actions et améliorer la couverture vaccinale.

La première étape constituera à reconduire des ateliers de sensibilisation à la vaccination dans les collèges auprès des élèves et la formation des infirmières scolaires. Ces actions seront développées et complétées par de la sensibilisation auprès des parents et d'autres professionnels de santé qui participent à la vaccination (pharmacie, professionnels du soin, etc.) en fonction des échanges du groupe de travail.

Action 2 : Promotion de la vaccination saisonnière et les vaccinations obligatoires :

Construction d'une stratégie multipartenariale et transversale sur la promotion de la vaccination saisonnière et les vaccinations obligatoires. Cette action est à destination des publics cibles par la vaccination saisonnières (dont les publics fragiles et les seniors), les parents pour les vaccinations obligatoires et le tout public car l'entourage peut aussi jouer un rôle dans la promotion de la vaccination. Elle comprendra des temps de sensibilisation ciblés auprès des publics avec une attention particulière aux publics les plus éloignés du système de santé et de professionnels. Les acteurs de la promotion

de la vaccination tels que les CDDS, la PMI, AIDES etc. seront associés à la démarche ainsi que les acteurs en contact avec le public cible (Education Nationale, centres sociaux, maisons de quartier, centres jeunesse...). Une communication sera travaillée au niveau de la ville (journal,

réseaux sociaux) pour informer largement sur ces temps forts et pour appuyer les communications nationales. Une évaluation sera conduite pour mesurer l'impact de cette stratégie intersectorielle et transversale.

Public cible	En 2025 : professionnels de santé en lien avec la vaccination Ensuite : Jeunes ciblés par la vaccination HPV, parents, publics ciblés par les vaccination saisonnières
Lieu de l'action	Les actions de sensibilisation des publics cibles pourront être menées dans des lieux fréquentés par ces publics (établissements scolaires, maisons de quartier, lieux de vaccination, etc)
Territoire	Tous les quartiers de la ville
L'action est-elle déjà mise en oeuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?	Oui pour le HPV / Non pour les autres vaccinations

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)
Thème 1	Vaccinations
Thème 2	Santé des adolescents et jeunes adultes

À quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?

Fiche 1.8. Renforcer la stratégie vaccinale régionale

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en oeuvre	Co-pilotage
Sanitaire	CD 95 (CDDS, centre de planification, PMI), CPAM	X	X	X	X
Education	Etablissements scolaires concernés (collèges)		X	X	
Sanitaire	CRIPS/La ligue contre le cancer/le planning familial/etc		X	X	
Social	Structures accompagnant les publics cibles (CHU, Relais Petite Enfance, etc.)	X		X	
Soin	Pharmacie, médecins prescripteurs, etc	X		X	

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Oui

Si oui, précisez :	Certains publics pourront être sollicités comme les parents d'élèves, conseils de parents, conseil de jeunes et conseil des seniors
Quel degré ?	Information, consultation, co-construction

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Nombre de partenaires impliqués dans le projet
Indicateur activité 1	Nombre d'actions mises en place
Indicateur activité 2	Nombre de personnes formées
Indicateur résultat 1	Nombre de personnes touchées par ces actions
Indicateur résultat 2	Nombre de professionnels intervenant dans la vaccination sensibilisés



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE CERGY

2023-2028



www.cergy.fr/sante
 [villedecergy](#)



Val-d'Oise

